



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **22**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **5**
Nombre de votes pour : **24**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 14 mai 2019

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Nadège FONTAINE,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **20h24**

Secrétaire : **Jenny OLLIVIER**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DL.19.045 - Motion – Numerus clausus en Centre-Val de Loire

Christian DUMAS expose :

Le Gouvernement a décidé récemment d'augmenter le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre en 2^{ème} ou 3^{ème} année leurs études en médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique à la rentrée universitaire 2019-2020. Avec un total de 14 928 places pour ces 4 filières, la hausse la plus importante est prévue en médecine avec 9 314 places (soit une hausse de 13,5%).

Si cette décision constitue une évolution positive au plan national, nous, élus du Conseil Municipal d'Ingré, interpellons le 1^{er} ministre afin de lui demander de réexaminer la décision d'exclure le Centre-Val de Loire de toute augmentation du numerus clausus et de répondre à l'impérieuse nécessité d'accroître et de pourvoir à l'accueil d'internes sur les hôpitaux de la région.

Nous ne comprenons pas que notre région ne bénéficie pas de l'augmentation du numerus clausus alors qu'il est établi qu'elle figure parmi les régions qui à la fois ont un taux de places en étude de médecine les plus faible et qui connaît aussi une désertification médicale la plus importante du pays.

Le numéus clausus doit être augmenté au plus vite en région Centre-Val de Loire car il n'est pas acceptable que la Région Centre-Val de Loire, la plus touchée par la désertification, ne voit pas le nombre de jeunes médecins en formation augmenter dès la rentrée prochaine.

Chacun doit à présent prendre ses responsabilités. L'Université de Tours doit au plus vite augmenter le nombre de médecins en formation. Le gouvernement doit arbitrer en faveur d'un budget à la hauteur dans notre région pour accroître massivement le taux d'encadrement des étudiants en médecine.

A l'heure où nos villes de la Région Centre-Val de Loire, et notamment Ingré, manquent de médecins, nous demandons solennellement au 1^{er} Ministre que notre Région bénéficie de l'augmentation du nombre d'étudiants en médecine et cela dès la prochaine rentrée.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur cette motion.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 24 pour et 5 abstentions (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON)**, les propositions du rapporteur.

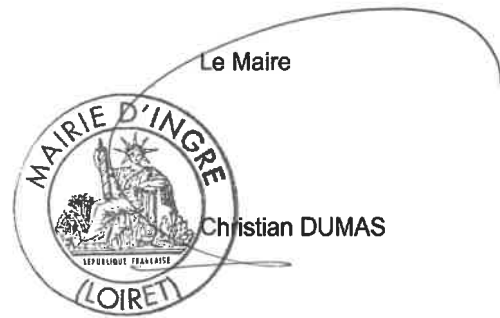
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **21 MAI 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **28 MAI 2019**

Publication le : **28 MAI 2019**

Notification le : **28 MAI 2019**



Acte à classer**DL-19-045**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-28T15-25-52.00 (MI217171910)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190521-DL-19-045-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Motion - Numerus clausus en Centre-Val de Loire

Date de décision : 21/05/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.4. Voeux et motionsActe : DL.19.045-AG-motion - numerus clausus en centre val de loire.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 15:25

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 28/05/19 à 15:25

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 15:36